



PLAN DES MESURES D'URGENCE

FICHE AIDE-MÉMOIRE

QUOI FAIRE EN CAS DE VIOLENCE DANS UN LIEU PUBLIC?

(Hyperliens fonctionnels, vous n'avez qu'à cliquer pour une consultation)

Source :

Il arrive que des actes violents soient commis dans des lieux publics. Ces actes peuvent impliquer l'usage d'armes à feu, d'explosifs ou d'agents chimiques. Il est difficile d'empêcher que de tels actes soient commis. Par contre, vous pouvez prévenir plusieurs dangers ou réduire la portée de certains actes en accomplissant certains gestes :

- Soyez vigilant
- Agissez avec discernement
- Sachez quoi faire en présence d'un tireur actif
- [Sachez quoi faire en présence d'un colis suspect](#)
- [Demandez de l'aide psychologique](#)

Soyez vigilant

Les gestes suivants permettent de prévenir ou de réduire la portée d'un acte violent :

- respectez les consignes de sécurité en vigueur;
- repérez les issues de secours;
- faites confiance à votre intuition et signalez aux services de sécurité du lieu où vous êtes les faits ou gestes inhabituels qui vous donnent à penser qu'un acte malveillant est en préparation (mieux vaut se tromper que regretter de n'avoir pas agi);
- n'acceptez jamais de prendre en charge le colis ou le bagage d'un inconnu;
- suivez les consignes des autorités lorsqu'il y a une menace, par exemple si elles demandent l'évacuation du lieu où vous vous trouvez;
- apprenez comment donner les premiers soins à un blessé.

Agissez avec discernement

Si vous êtes ou avez été témoin de violence, agissez comme suit :

- ne tentez rien qui mette votre vie ou celle d'autres personnes en danger;



- composez le 911 pour avertir les services d'urgence de la situation. Décrivez précisément la situation;
- portez secours aux victimes blessées et réconfortez les témoins en état de choc lorsque tout danger est écarté;
- évitez d'utiliser votre téléphone mobile pour ne pas encombrer le réseau. Si vous devez utiliser un téléphone, soyez bref et ne donnez que l'information essentielle;
- rassurez vos proches. Utilisez de préférence les messages textes, les courriels ou les messages dans les réseaux sociaux, car ils encomrent moins les réseaux de télécommunication que les communications vocales;
- éloignez les enfants du lieu de la scène de violence lorsque possible et réconfortez-les;
- laissez la place aux services d'urgence dès leur arrivée et tenez-vous à leur disposition pour témoigner de ce que vous avez vu.

Sachez quoi faire en présence d'un tireur actif

Votre bon sens et les consignes suivantes devraient dicter votre conduite s'il y a un tireur dans le lieu où vous vous trouvez :

- évacuez le lieu en abandonnant vos affaires, si vous connaissez le chemin de la sortie et que vous êtes certain que ce chemin est libre;
- dites aux gens que vous rencontrez pendant votre fuite de sortir;
- évitez les ascenseurs et les escaliers roulants;
- éloignez-vous suffisamment du lieu que vous avez quitté;
- composez le 911 pour avertir les services d'urgence de la situation dès que vous êtes à l'abri du danger.

Si vous ne pouvez évacuer le lieu sans danger, suivez les conseils suivants :

- réfugiez-vous dans un endroit sûr et proche d'où vous êtes;
- fermez les portes, verrouillez-les ou bloquez-les avec des objets lourds;
- fermez les rideaux ou baissez les stores pour éviter d'être vu;
- éteignez les appareils d'éclairage;
- éteignez les appareils pouvant attirer l'attention par leur bruit (ex. : téléphone mobile);
- couchez-vous sur le sol ou accroupissez-vous derrière un meuble;
- restez silencieux;
- attendez les consignes des forces policières avant de sortir de votre refuge.

Respectez les consignes données par les services d'urgence. Pour éviter d'être confondu avec l'agresseur, suivez les conseils suivants :

- demeurez calme;
- gardez vos mains dégagées et bien visibles;
- évitez tout mouvement qui prêterait à confusion.

Sachez quoi faire en présence d'un colis suspect

Certaines caractéristiques aident à repérer les colis suspects, notamment les suivantes :

- ils sont abandonnés ou non réclamés;
- ils ont une forme irrégulière ou un poids excessif;
- ils présentent une quantité abondante d'agrafes, de ruban adhésif, de ficelle;
- ils dégagent une odeur étrange;
- ils présentent des taches de graisse ou leur emballage est décoloré;
- ils présentent des anomalies (de la poudre s'en échappe, il y a des petits trous sur l'emballage, des fils sortent de l'emballage, etc.).

Les colis suspects acheminés par la poste ou par messagerie présentent souvent les caractéristiques suivantes :

- ils ne sont pas attendus par le destinataire;
- ils comportent un nombre anormal de timbres;
- ils présentent une mention restrictive relative à l'acheminement (par exemple : « *livraison urgente* » ou « ne pas retarder la livraison de ce colis »);
- ils ne présentent pas d'adresse de retour;
- l'adresse de destination qui y est inscrite est illisible, inhabituelle ou écrite incorrectement;
- il y est inscrit un titre ne correspondant pas à celui du destinataire ou un titre seulement comme destinataire.

Si vous êtes en présence d'un colis suspect, voici les consignes à suivre :

- laissez le colis à l'endroit où il se trouve et évitez de le toucher, de le secouer ou de le sentir;
- évacuez les lieux et fermez les portes derrière vous;



- avisez immédiatement les services de sécurité du bâtiment où vous vous trouvez ou composez le 911 pour avertir les services d'urgence;
- attendez en lieu sûr l'arrivée des policiers.

Si vous avez ouvert le colis (par exemple pour y chercher une adresse de référence) et que le contenu paraît suspect, appliquez les mêmes consignes. De plus :

- enlevez tout vêtement qui contiendrait des traces de poudre ou de liquide, placez-le dans un sac et scellez le sac;
- lavez-vous les mains soigneusement en utilisant du savon.



Demandez de l'aide psychologique

Un soutien psychologique approprié peut aider les victimes ou les témoins d'actes violents. Pour obtenir de l'aide psychologique, communiquez avec le centre de santé et de services sociaux de votre région.

Autres liens utiles

- [Alertes à la bombe](#) – Gouvernement du Canada
- [Courrier et colis suspects – Que faire?](#) – Agence de santé publique du Canada
- Matériel d'information – Gouvernement du Québec